

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 31 (1902) |
| Heft: | 19 |
| Rubrik: | Correspondances |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCES

A la recherche d'une entente

Les « Réponses de deux aînés », ont été pour les jeunes instituteurs sincèrement amis de l'école une révélation aussi précieuse qu'inattendue.

Nous sommes émerveillés de rencontrer chez nos devanciers d'aussi excellentes dispositions ; nous ignorons, hélas ! par quel jeu du destin nous n'avons pas su toujours les entrevoir et moins encore les mettre à profit. Quelques-uns, il est vrai, ne demandaient pas ou craignaient même les sages conseils de l'âge mûr.

C'est vraiment un précieux avantage pour les jeunes que de rencontrer sur leur route une main secourable qui les guidera paternellement dans la carrière.

Nous avons leur promesse : les maîtres, habitués déjà à soutenir le dur labeur de l'enseignement et à porter, sans trop se blesser le harnais scolaire, vont nous communiquer sans envie les résultats variés de leurs essais et de leur expérience.

Combien intéressantes et fructueuses seront désormais nos conversations et nos entrevues ! Nous discuterons ensemble des progrès réalisés pendant plus de 25 ans dans le domaine pédagogique. Nous comparerons les procédés anciens avec les procédés nouveaux, nous examinerons lesquels sont les plus conformes aux lois du développement des facultés de l'enfant, et, par conséquent, les plus rationnels. Nous verrons ensemble toute la supériorité de la méthode intuitive sur la routine et son importance incontestable dans l'acquisition des connaissances professionnelles.

Nos aînés nous raconteront l'histoire de leurs succès ; ils nous montreront comment, depuis 25 ou 30 ans, ils ont su évoluer ; ils feront ressortir comment l'application intelligente des principes vulgarisés par les revues et les ouvrages pédagogiques a rendu leurs leçons plus attrayantes, plus variées et surtout plus utiles.

Quel plaisir pour un jeune de passer quelques heures à la bibliothèque d'un ancien, de s'y rencontrer avec les auteurs qui font autorité en matière d'éducation, d'y savourer les notes d'un « bon praticien », d'y admirer, peut-être, un choix judicieux d'objets patiemment collectionnés en vue d'un musée scolaire.

Nous mettrons en regard les programmes établis à différentes époques pour l'obtention des brevets, nous pourrons alors nous convaincre que, si les examens sont actuellement difficiles, on exigeait déjà, il y a vingt-cinq ans, quoi qu'en disent certains « prétentieux », une préparation sérieuse et des études relativement approfondies.

Mais quel est l'éducateur de bon sens qui contestera l'à-propos de ces innovations ?

Nous trouverons aussi dans ce commerce fraternel le remède efficace aux défauts de *notre conduite personnelle*.

Nos aînés qui « ne voyagent plus au pays des rêves et ne planent plus dans la sphère des illusions », nous introduiront dans la région sévère et monotone de la vie réelle ; ils arrêteront « les amateurs

effrénés des jouissances mondaines », et les ramèneront sur l'âpre chemin du devoir.

La jeunesse laborieuse, rangée et modeste des aînés, présentée comme un exemple aux cadets, brisera leur arrogance, tempérera leurs prétentions, leur inspirera le goût de l'épargne, du travail, de la persévération.

Bon nombre d'anciens éprouveront un légitime sentiment de fierté en laissant voir comment leurs vertus et leurs labeurs ont été dignement récompensés par l'estime des gens de bien, l'affection d'une compagne et la fondation d'un foyer où règnent la paix et le bonheur.

Et puisque notre mission nous impose des relations quotidiennes, chaque âge contribuera pour sa part à l'édifice de notre commune perfection. A l'école de leurs aînés, les jeunes s'initieront à la sagesse, à la maturité de la vie, à l'expérience professionnelle. Les vieux resteront jeunes en recevant de leurs cadets le souffle de l'enthousiasme juvénile et les dernières conclusions de la science pédagogique.

Un jeune, ami des vieux.

* *

A un « jeune »

Au risque de devenir prolixe et ennuyeux, je me permets de présenter encore quelques observations au sujet de la timidité des jeunes instituteurs.

Timidité, retenue, modestie, simplicité : voilà autant de belles et solides qualités que l'on ne peut s'empêcher d'admirer d'abord et de louer ensuite, chaque fois qu'on a la bonne fortune de les rencontrer, chez la jeunesse, même en dehors du respectable corps enseignant. Toutefois, il me semble avoir remarqué que cette timidité est aussi rare chez les jeunes maîtres. que la grande bienveillance est peu commune chez les anciens instituteurs.

Pour ces derniers, ce fait, oserai-je dire pathologique, s'explique dans une certaine mesure : lutte pour l'existence, m'empresserai-je d'ajouter. Mais oui ; ces bons vieux régents, qui ont blanchi sous le harnais pédagogique, constatant l'état précaire des ressources financières que leur a rapportées cette vie de dévouement et sentant les forces trahir le courage, entrevoient, dans leurs jeunes et vigoureux collègues, des concurrents sérieux, voire même des supplantateurs, bénéficiant de la sympathie populaire qui accompagne et je dirai, avec assurance, qui entoure constamment l'aimable jeunesse.

Avant de m'aventurer plus loin sur ce terrain et sur ce ton presque maussade, je dois protester contre l'intention que l'on pourrait me prêter de vouloir être désobligant à l'égard de mes collègues. Il n'en est rien : je voudrais seulement renseigner un peu ; encourager à l'occasion ; corriger, si possible ; en un mot, tâcher de sortir mes jeunes et chers collègues de l'idéal souvent trop beau qu'ils se sont forgé, pour les faire vivre dans la vraie réalité ; réalité aussi pénible que triste à supporter, et je voudrais engager les « jeunes » à avoir le courage de la regarder bien en face.

Ainsi qu'il en est de chacun des lecteurs du *Bulletin*, je me donne une peine infinie pour essayer de comprendre et expliquer les choses, leurs causes et leurs effets, cela au mieux possible. Eh bien,

malgré la bonne volonté dont il est parfois capable, il existe pour votre serviteur un fait qui reste, pour lui, à l'état permanent de démonstration. Disons vite de quoi il s'agit : c'est de cette manie qui fait presque toujours distinguer, au premier coup d'œil, un régent de tout autre citoyen ; de ce fatal *coup de mailloche* qui, involontairement, fait parodier, avec petite variante, ce vers du fabuliste :

« Ils n'en meurent pas tous, mais tous en sont frappés. »

Il est de très honorables exceptions, il faut en convenir.

Il y a un certain nombre d'années, il semblait que la race des pédants tendait à diminuer, sinon à disparaître totalement. Il y a recrudescence depuis quelque lustre. Ce n'est pourtant pas possible d'accuser du résultat l'augmentation des années d'études. On a trop soin de fournir nos écoles normales d'un personnel enseignant choisi, sachant corriger les façons ridicules des aspirants à l'enseignement et les mettre en garde contre un maintien affecté.

Que signifient, en effet, cette démarche guindée, cette manière presque singulière de regarder son semblable, cette épingle intentionnellement relevée, cette coupe de cheveux à la dandy, cette barbe portée à la... j'ai le nom sous la plume, mais cela sent mauvais... cette tête socratiquement penchée en avant, etc. Et je vous fais grâce de tels et tels accoutrements.

Surveillez-vous donc et faites en sorte que le beau titre d'instituteur ne soit pas synonyme d'englue, de gourmé ou d'empesé. Y aurait-il atavisme ou bien se trouverait-on en présence d'une fatale conséquence de la profession ?

Un vieux.



Chronique scolaire

Confédération. — *Subvention à l'école primaire.* — La Commission du Conseil des Etats pour la subvention à l'école primaire s'est scindée. La majorité, composée de MM. Lachenal, Munzinger, Ritschard et Simen, propose pour l'article 27 bis la rédaction suivante :

Des subventions sont allouées aux cantons en vue de les aider à remplir leurs obligations dans le domaine de l'instruction primaire.

La minorité, composée de MM. Peterelli, Python et Wirz, propose de rédiger comme suit l'article 27 bis :

Art. 27 bis. — La Confédération alloue des subsides aux cantons pour les aider à développer l'instruction primaire.

L'organisation, la direction et la surveillance de l'enseignement primaire demeurent aux cantons sous réserve des dispositions de l'article 27.

Les subsides de la Confédération seront exclusivement réservés aux écoles primaires publiques de l'Etat, y compris les écoles complémentaires et les écoles obligatoires d'adultes. Ils sont affectés aux dépenses suivantes, entre lesquelles les cantons peuvent choisir :